



## Municipalité de St-Athanase

# AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO R 209-2022 AMENDANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO R 155-2014 ET SES AMENDEMENTS MODIFIANT LES AFFECTATIONS DU SOL DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-ATHANASE

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro R 155-2014 et ses amendements de la municipalité de Saint-Athanase

**AVIS** est, par les présentes, donné par le soussigné :

**QUE** le conseil municipal, par l'adoption de la résolution portant le numéro 2022-03-09 à sa séance ordinaire du 7 mars 2022, a présenté et déposé le projet de règlement numéro R 209-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro R 155-2014 et ses amendements de la Municipalité;

**QU'**il est visé par ce projet de règlement de modifier la compatibilité des usages dans les affectations agricoles de la municipalité de St-Athanase ;

**QUE** le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de St-Athanase ;

**QUE** la Municipalité tiendra une consultation écrite sur ce projet de règlement entre le 28 mars 2022 et le 1<sup>er</sup> avril 2022, en conformité avec l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 et en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

**QU'**en lien avec cette consultation publique, la direction générale de la Municipalité rend disponible, sur demande, un document qui explique le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

**QUE** les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement peuvent le faire par écrit à l'adresse suivante :

« **Consultation publique / Projet de règlement R 209-2022** »

Municipalité de Saint-Athanase  
A/S Monsieur Marc Leblanc  
Directeur général et greffier-trésorier  
6081, chemin de l'Église  
Saint-Athanase (Québec)  
G0L 2L0

ou par courriel adressé à la municipalité de St-Athanase à [Info@saint-athanase.com](mailto:Info@saint-athanase.com).

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site WEB de la Municipalité au [www.saint-athanase.com](http://www.saint-athanase.com).

DONNÉ À ST-ATHANASE, ce 16<sup>e</sup> jour de mars 2022

Marc Leblanc, LL.B.  
Directeur général et greffier-trésorier